

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025/2026

La pratique d'activités cyclistes au sein du club est subordonnée à la prise de licence UFOLEP ou FFVélo, sous réserve des dispositions appliquées par chacune des fédérations. Celles-ci imposent la présentation d'une attestation certifiant qu'aucune réponse positive n'a été cochée au **questionnaire de santé de sa fédération**. Dans le cas contraire, la présentation d'un nouveau certificat médical est obligatoire.

Le renouvellement de la licence «cyclosport» UFOLEP ou FFVélo 2026 entraîne la présentation annuellement d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition.

La licence est renouvelable au 1er septembre 2025 pour les adhérents UFOLEP, et au 1er janvier 2026 pour les adhérents FFVélo. Pour les mineurs, une attestation parentale est obligatoire.

1) Le prix de la licence Ufolep est fixé à 87 € en loisirs et 101€ en cyclosport. En FFVélo, 84 € pour la garantie «petit braquet».

2) Lors des sorties, tous les participants sont considérés en excursion personnelle et le «respect du code de la route est impératif» (arrêt obligatoire aux feux rouges et aux stops, contournement par la droite des ronds-points, etc).

Le port du casque est obligatoire.

Le port du maillot de la section est souhaité sur les randonnées officielles.

Chaque adhérent doit avoir au minimum une assurance responsabilité civile (mini braquet), mais il est fortement conseillé de souscrire une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels auxquels peuvent l'exposer une pratique sportive (loi du 6 juillet 2001).

3) Vous devez respecter vos engagements à l'occasion des randonnées et manifestations diverses.

L'inscription à une manifestation organisée par le CACBO Cyclo ne sera effective qu'après le versement du (ou) des acomptes exigés (30 % du prix du séjour estimé). En cas de désistement au-delà de la date «butoir imposé par les prestataires» les acomptes ne seront pas remboursés.

4) La subvention «CACBO Cyclo» ne sera accordée que sur présentation de justificatifs pour les sorties organisées par le club. Pour 2026, cette subvention est fixée à 20 % du montant des dépenses occasionnées pour ces manifestations, et plafonnée à 100 € par licencié pour la période du 01/08/2025 au 31/07/2026.

5) Les réunions d'information du Club pour 2026 se tiendront, salle Jacques Brel à Carbon-Blanc à 20 h 30, les lundis suivants : 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1er juin, 7 septembre, 5 octobre (AG club à 20 h) et 7 décembre. La réunion de présentation du calendrier 2026 se tiendra le lundi 12 janvier à 19 h 30.

6) 3 sorties par semaine : lundi, mercredi et samedi, départ à 13 h 30. (ATTENTION : le mercredi, le déroulement du circuit sera inversé). Le rassemblement se tiendra salle Jacques BREL, Avenue Vignau Anglade à CARBON BLANC. Sur la période estivale du 15 juin au 15 septembre, les sorties s'effectueront le matin (départ salle Jacques BREL à 8 h 30)

7) Lorsque les conditions climatiques l'imposent, les horaires des sorties peuvent être exceptionnellement modifiés, après en avoir informé le bureau du club et l'ensemble des licenciés via le groupe WhatsApp